

## Conditions d'adhésion à la Section d'échecs:2019-2020

### « Rois et Dames des 3 Cités »

⇒ Les membres de la Section d'Echecs doivent acquitter d'au minimum deux adhésions « obligatoires » :

➤ Celle à la section proprement « dite » et celle au centre socioculturel.

➤ **Adhésions « obligatoires » :**

Section d'Echecs :	QF 1-6	QF 7-8
○ <u>Participation minimale</u> à l'animation de la section Echecs	- 10 € enfant - 20 € adulte	- 15 € enfant - 29 € adulte
<b>CSC des 3 Cités :</b>	- familiale 6 € - individuelle (adolescent) 3€	

➤ **Adhésions « facultatives » :**

<u>Cours en supplément :</u>	QF 1-6	QF 7-8
○ <b>Enfants :</b>	- 15 € enfant	- 20 € enfant
○ <b>Adultes :</b>	- 20 € adultes	- 25 € adulte

⇒ **Cas particuliers :**

- adhérents du LOCAL : 1€ au lieu de 6 € pour les CSCs3 Cités. + adhésion à la section Echecs

⇒ Notre section est ouverte à tous les âges. Pour les mineurs, nous vous demandons obligatoirement l'autorisation parentale écrite et d'accompagner et de raccompagner vos enfants ou de signaler sur l'autorisation qu'ils peuvent venir et repartir seuls